

nécessiteuses de 65 à 70 ans est aussi en suspens. Toutefois, en 1947, le gouvernement a assumé les trois quarts des frais des pensions de vieillesse et aux aveugles jusqu'à concurrence de \$30 par mois, soit une augmentation de \$5 par mois sur le taux de base antérieur. En même temps, le total du revenu annuel permissible découlant de pensions ou autres sources a été augmenté; il est maintenant de \$600 pour les célibataires et de \$1,200 pour les personnes mariées (voir pp. 271-272).

En dernier lieu, une proposition demandant une action concertée en vue d'un programme de logement, qui comprendrait l'organisation régionale, des règlements municipaux uniformes sur le bâtiment, des entreprises de logement à bas loyer, et la disparition des taudis, attend encore sa mise en œuvre. Subordonné à la loi nationale sur le logement de 1944, le gouvernement a pourvu, pour sa part, à ces questions. A défaut d'entente, les dispositions fondamentales de la loi ont été laissées en suspens. A cause en partie de la crise aiguë du logement et des conditions auxquelles la construction de logements peut être entreprise subordonné aux dispositions financières de la loi, le Canada a entrepris le programme de construction de logements le plus vaste de son histoire\*. De fait, la construction de logements absorbe une proportion plus élevée des placements totaux que les manufactures, les industries d'utilité ou les industries primaires. Plus de 210,000 logements et 18,000 transformations ont été achevés au cours des trois années 1946-1948. (Détails au chapitre XVII.)

\* *Housing in Canada*, publication trimestrielle de la Société centrale d'hypothèques et de logement, donne des renseignements à jour sur les progrès du programme de logement au Canada.